



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil : 06 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 18 décembre 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : M. DJORKAEFF (procuration à M. ALLOIN), M. DANIELIAN (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme RISPOLI (procuration à Mme MOULIN), M. RABEHI (procuration à M. MERCADER), M. BONET (procuration à M. AMOROS), M. WANTERSTEN (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme BATISTA (procuration à Mme CLAMARON), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====
Objet : Demande de subvention pour le projet d'aménagement d'un espace public multisport inclusif à La Soie Montaberlet

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°24.06.20.33 du Conseil municipal en date du 20 juin 2024 approuvant la Convention Locale d'Application (CLA) 2024-2030,

VU l'appel à projets de la Métropole de Lyon « Création ou reconfiguration d'îlots sportifs inclusifs, de plein air et en libre accès », ouvert jusqu'au 31 décembre 2024,

VU l'avis de la commission des Affaires générales en date du 02 décembre 2024

CONSIDERANT que la Commune souhaite conforter et développer les espaces publics sur le quartier de La Soie Montaberlet, identifié comme Quartier Populaire Métropolitain (QPM), notamment en procédant à la requalification du City stade existant,

CONSIDERANT en effet que, suite à diverses concertations effectuées auprès des habitants de ce QPM depuis 2021, ces derniers font état des besoins suivants :

- Renouvellement des deux équipements sportifs de proximité, particulièrement utilisés par la population et les structures de proximité,
- Développement d'un lieu de vie, d'un espace public de proximité au cœur du quartier, favorisant le lien social,

CONSIDERANT que les études menées par les services municipaux depuis 2023 aboutissent à un projet d'aménagement de l'espace public répondant aux enjeux suivants :

- Diversifier les pratiques sportives des habitants du quartier et de la Commune et favoriser des usages accessibles à tous, à travers l'implantation d'îlots sportifs inclusifs,
- Aménager les abords des futurs équipements pour créer un lieu de vie intergénérationnel et accessible, de l'entrée du site jusqu'au Canal de Jonage,
- Associer les partenaires de proximité à l'animation des futurs équipements sportifs, pour favoriser leur appropriation par la population,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel pour ce projet d'aménagement d'un espace public multisport s'élève à 400 000 € TTC, et que la subvention accordée par la Métropole de Lyon peut être comprise entre 50 000 € et 300 000 € au maximum, représentant un taux de subventionnement variant de 40 à 60 % des dépenses éligibles,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** le projet d'aménagement d'un espace public multisport inclusif dans le quartier de La Soie Montaberlet,
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Madame ZARTARIAN, à solliciter auprès de la Métropole une aide financière à hauteur de 60 % maximum des dépenses éligibles pour l'aménagement d'un espace public multisport inclusif dans le quartier de La Soie Montaberlet, dans le cadre de l'appel à projets « Création ou reconfiguration d'îlots sportifs inclusifs, de plein air et en libre accès »,
- **DIRE** que les recettes sont inscrites sur le Chapitre 13 – Subventions d'investissement de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 62 – Cadre de vie,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame ZARTARIAN à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER, M. WALTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.